



**Téléphone** : 04 68 74 01 55

**Courriel** : [mairie@luc-sur-aude.fr](mailto:mairie@luc-sur-aude.fr)

**Web** : <https://luc-sur-aude.fr>

## Ordre du jour

- |   |   |
|---|---|
| 1. Election du secrétaire de séance                                     | 1 |
| 2. Approbation du du conseil municipal du 11 mars 2024                  | 1 |
| 3. Vote des 4 budgets municipaux 2024                                   | 1 |
| 4. Vote des taxes directes  | 6 |
| 5. Vote dérogation règle de l'amortissement prorata temporis budget M57 | 6 |
| 6. Embauche CDD   | 7 |
| 7. Etude Longère  | 7 |
| 8. Questions diverse  | 8 |

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>Conseil municipal du</b>	Lundi 08 Avril 2024
<b>Convocation du</b>	03 Avril 2024
<b>Conseillers en exercice</b>	9
<b>Conseillers présents</b>	7
<b>Président</b>	Jean Claude Pons
<b>Secrétaire</b>	Dominique DROIT

**Absent** : Marion BIFANTE

**Absent excusé** : Christian GARCIA

**Présent** : Reginald LOBJOIE - Clara RIVIERE - Jean Claude PONS – Hedy DARGERE - Dominique DROIT - Simon ESCOFFIER - Annie PICCIN

**Procuration** :  Oui  Non

**Documents remis** :bp\_2024 Budget principal M57 – bp\_2024 EAU-ASS – bp\_2024 Lot Coutieux – bp\_2024 photovoltaïque – Etat 1259 – Dérogation\_Amortissement\_prorata temporis\_exemple\_delib. – arr\*été DSIL – convention dept – demande 1 – demande région – fond de concours – cc limouxin – réponse département demande 2 – SCAN2404051423180001

### **1. Election du secrétaire de séance**

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance dans le sein du Conseil, Monsieur DROIT Dominique ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

### **2. Approbation du du conseil municipal du 11 mars 2024**

Le compte rendu ayant été soumis dans sa version provisoire n'a pas appelé de commentaire de la part de la majorité des membres présents

### **3. Vote des 4 budgets municipaux 2024**

#### **a. Budget Municipal M17**

Mr le Maire détaille le budget en présentant

#### **A- BUDGET FONCTIONNEMENT**

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	473 643,62	358 256,98
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 115 386,64
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		473 643,62	473 643,62

- LES RECETTES de la commune ont augmenté, de 25,70% par rapport à 2023: elles proviennent principalement
  - Des impôts, taxes et fiscalité locale pour un montant de 216 130€ soit 5.17% de plus que 2023.
  - Les dotations de l'état avec le fond de compensation ont été diminuées de 10.53%
  - Les loyers des logements ainsi que les revenus des différents baux correspondant aux "autres produits de gestion courantes" ont augmenté de 7,78%
  
- LES DEPENSES de la commune sont pour
  - 37,31% les charges de personnel en augmentation de 5,04% par rapport à 2023
  - 17,6% de charges courantes soit 22,10% de plus que 2023.
  - 39,71% des charges de caractère général, correspondent principalement aux travaux d'entretien de la voirie et des bâtiments, ont diminué de 27,67%.
  - Les dépenses ont diminuées de 9,85% par rapport à 2023

#### B- INVESTISSEMENT

Les projets d'investissement sont : le projet de « cœur de village », l'éclairage manquant sur la montée du village, la réfection d'une partie de la voirie au niveau du lotissement du "pech du possible" ainsi que la réhabilitation de la longère qui a été diminuée de 52%

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	577 912,00	436 158,06
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	40 583,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 182 336,94
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		618 495,00	618 495,00

- 63,56% Subventions d'investissement soit 7,87% de plus par rapport à 2023
  - 2,92% des dotations soit 34,42% de plus par rapport à 2023
- LES DEPENSES d'investissement de la commune sont pour
- 47 200,00€ réfection du chemin de la croix d'Alet
  - 11 500€ pour la modification du PLU nécessaire à l'association « CAUSE COMMUNE » pour le projet de l'installation du four solaire
  - 3 500€ pour le projet de réhabilitation de l'ancien "poulailler" pour la sté NOVACTORY qui veut installer ces ateliers dans des nouveaux locaux qu'elle construira
  - 24 000€ pour l'éclairage du bas du village
  - 388 512€ pour le "Cœur de village"
  - 86 000€ sur le projet de la Longère pour couvrir les frais d'étude engagé et à venir ainsi que l'acquisition du bâtiment CAVERIVIERE.
  - Les subventions pour un montant total de 7 000€
    - Fédération Aude claire / Ciné club Haute Vallée / Comité des fête de Luc sur Aude / FNACA / Luciole / Aude réfugié solidarité / Sos Méditerranée / Nature en herbes.

Budget adoptée à  
7 Voix pour  
0 Voix contre  
0 Abstention(s)

### **b. Budget eau et assainissement**

#### A- FONCTIONNEMENT

		EXPLOITATION	
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	69 451,00	71 270,75
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 1 819,75	(si excédent) 0,00
=		-	-
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		71 270,75	71 270,75

- Les dépenses sont principalement dues à la consommation électrique et aux réparations réalisées sur le réseau
- Les recettes qui proviennent de la facturation de l'eau sont en baisse de 23% en raison du départ de la société NOUGALET

#### B- INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	63 993,75	52 800,21
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	58 488,00	43 000,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 26 681,54
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	122 481,75	122 481,75

Il a été engagé l'étude d'un "schéma directeur de l'eau" qui va permettre à la commune de connaître l'état de son réseau et de prévoir des investissements nécessaires pour le fiabiliser.

- Ce budget qui est en déficit, est couvert par le budget général de la commune, situation qui ne peut durer

Budget adoptée à  
7 Voix pour  
0 Voix contre  
0 Abstention(s)

Le prix de l'eau ne sera pas augmenté pour l'année 2024

De nouveau barèmes seront appliqués sur les consommations 2025, qui seront facturées en 2026.

- Le prix du M3 passera de 1,72€ à 2,32€ (+26%)
- L'abonnement des compteurs qui était de 18,30€ depuis de nombreuses années, passera à 40€ (+ 53,50%)

Augmentation du prix de l'eau accepté à  
7 Voix pour  
0 Voix contre  
0 Abstention(s)

### **c. Budget lotissement coutieux**

Ce budget qui a été mis en place pour la réalisation du lotissement participatif est terminé. Il n'y a plus de mouvement et on constate un solde de 20 415.28€ dans la section d'investissement. Il est convenu que pour 2025, ce budget sera clôturé définitivement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	0,00	0,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 20 415,28
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		0,00	20 415,28
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	0,00	1 531,01
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 1 531,01	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		1 531,01	1 531,01
=		=	=
TOTAL DU BUDGET (4)		1 531,01	21 946,29

Budget adoptée à  
7 Voix pour  
0 Voix contre  
0 Abstention(s)

#### **d. Budget photovoltaïque**

##### **A- FONCTIONNEMENT**

		EXPLOITATION	
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	12 451,80	4 824,00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 7 627,80

- Dépenses 12 451€ dont 7 319€ pour l'entretien
- Recettes pour 4 775€ en baisse de 36% par rapport à 2023

##### **B- INVESTISSEMENT**

INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V O T E</b>	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)  126 519,00	127 702,62
	+	+
<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)  0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)  1 183,62	(si solde positif)  0,00

- Dépense 122 000€ qui correspond au projet « du soleil sur les toits » suivi par le PNFR (Parc naturel régional Corbières Fenouilledes) qui devrait être en place d'ici Mars 2025
- Recettes sont générées par l'emprunt nécessaire à la mise en place des panneaux photovoltaïque sur les toits des bâtiments communaux

Budget adoptée à  
6 Voix pour  
1 Voix contre  
0 Abstention(s)

#### 4. Vote des taxes directes

Monsieur le maire propose de ne pas augmenter le taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2024.

Délibération adoptée à  
7 Voix pour  
0 Voix contre  
0 Abstention(s)

#### 5. Vote dérogation règle de l'amortissement prorata temporis budget M57

Monsieur le maire expose au conseil municipal les nouvelles règles d'amortissement dont la durée d'amortissement des immobilisations est fixée librement pour chaque catégorie de biens par le conseil municipal à l'exception

- des frais relatifs aux documents d'urbanisme qui sont amortis sur une durée maximale de 10 ans,
- des frais d'études et des frais d'insertion non suivis de réalisation qui sont amortis sur une durée maximale de 5 ans,
- des frais de recherche et de développement qui sont amortis sur une durée maximale de 5 ans,
- des brevets qui sont amortis sur la durée du privilège dont ils bénéficient ou sur la durée effective de leur utilisation si elle est plus brève,
- des subventions d'investissement versées qui sont amorties :

- sur une durée maximale de 5 ans lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel ou des études

- sur une durée maximale de 30 ans lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations ;
- sur une durée maximale de 40 ans lorsqu'elles financent des projets d'infrastructures d'intérêt national.

Pour les autres catégories de dépenses, la durée d'amortissement doit correspondre à la durée probable d'utilisation.

Le présent projet propose, pour les autres catégories de dépenses non encadrées par la réglementation, d'harmoniser les durées d'amortissement appliquées dans le cadre du passage au référentiel M57.

Il s'agit des catégories de dépenses suivantes :

- Immobilisations incorporelles
  - Concessions et droits similaires, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires,
  - Autres immobilisations incorporelles.

- Immobilisations corporelles

Terrains de gisement / Immeubles de rapport / Construction sur sol d'autrui / Matériel roulant immatriculé / Autre matériel roulant / Autre matériel et outillage / Installations et équipement technique / Agencements et aménagements divers / Matériel informatique / Matériel de bureau et mobilier / Matériel de téléphonie / Cheptel / Autres immobilisations corporelles

Le référentiel M57 prévoit que l'amortissement est calculé pour chaque catégorie d'immobilisations au prorata temporis. Néanmoins, une dérogation à la règle du prorata temporis pour les nouvelles immobilisations, notamment pour les catégories faisant l'objet d'un suivi globalisé à l'inventaire reste possible sur délibération.

Délibération adoptée à

7 Voix pour

0 Voix contre

0 Abstention(s)

## **6. Embauche CDD**

Monsieur le maire propose une embauche en CDD rémunérée au Smic, à partir du 22 Avril, pour une période de 2 mois renouvelable selon les besoins.

Proposition adoptée à

7 Voix pour

0 Voix contre

0 Abstention(s)

## **7. Etude Longère**

4 bureaux d'architectes ont été sollicités pour étudier la possibilité de réhabiliter la longère.

Un bureau d'étude de Toulouse l'autre de Carcassonne ont remis un devis.

Chacun de ces devis fait intervenir un bureau d'étude spécialisé dans les structures bâtiment

Le montant de ces devis sont de 10 550€ HTVA pour celui de Toulouse et de 10 750€ HTVA pour celui de Carcassonne.

Le devis de la société PAUEM de Carcassonne a été approuvé à l'unanimité.

## 8. Questions diverse

Aucune question

La séance est levée à 20H30.

Adjoint au maire

Dominique DROIT

